



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq septembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 18 septembre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Lionel GAYSSOT, Sylvain HAGER, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN.

Messieurs Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jean-Michel GUITTARD, Joël RIES, Thierry ROQUE, Pierre-Jean ROUGEOT.

Délégués suppléants : Messieurs Jean-Baptiste GELY représentant M. Joël RIES
Alain MALRIC.

M. Pierre-Jean ROUGEOT donne procuration à Mme Catherine FIS
M. Jean BLANQUEFORT donne procuration à M. Gérard NICOLAS

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

193-2023 Engagement de préservation du captage de Puimisson, maintien du programme d'actions des captages prioritaires du Libron, assurer le suivi et l'évaluation

M. le Président rappelle à l'assemblée que par courrier du 29 octobre 2021, l'Agence Régionale de Santé Occitanie a rappelé la collectivité que l'eau distribuée sur les communes de Puimisson et Puissalicon relève la présence récurrente de pesticides, situation défavorable depuis plus de 10 ans.

Il a été donc demandé conformément à l'instruction sanitaire du 18 décembre 2020 la mise en place de mesures préventives afin de protéger durablement les captages contre les pollutions diffuses par les pesticides. En effet, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2016-2021 du Bassin Rhône Méditerranée identifie nos captages comme étant prioritaires au titre de la reconquête de la qualité des eaux brutes et doit faire l'objet d'une mise en place d'un programme d'actions contre les pollutions diffuses par les pesticides à l'échelle de leur aire d'alimentation.

Dans ce même courrier, il a été demandé par l'ARS la mise en place d'un plan d'action.

Le service des eaux de la CCAM a donc mis en place un plan d'action visant l'alimentation en eau potable de ces 2 communes selon les exigences sanitaires.

Il a été lancé les Schémas Directeurs d'Eau potable et d'Assainissement sur les communes gérées par la Régie de l'Eau.

Une étude de faisabilité a été menée pour l'alimentation en eau de ces 2 communes comprenant avec validation des étapes suivantes :

- 1- Pour le traitement des pesticides, il a été retenu la mise en place d'une usine de traitement au charbon actif avec création de 2 réservoirs supplémentaires de 500 m³ chacun, canalisation entre le château d'eau de Puimisson et nouveaux réservoirs, canalisation d'adduction de Puimisson vers Puissalicon.
- 2- Station de reprise à Pailhès et canalisation d'adduction de Pailhès à Puimisson, remplacement canalisation d'adduction puit de Canet – Château d'eau Puissalicon si la canalisation est dégradée, abandon du puit de Canet
- 3- Nouveau Forage sur Thézan, Station de reprise Thézan (augmentation de la capacité)
- 4- Renforcement de la canalisation d'adduction de Thézan à Pailhès

Des recherches d'eau sont également programmées sur le secteur de Thézan les Béziers. La Com. Com. les Avant-Monts a signé une assistance à Maitrise d'ouvrage avec Hérault Ingénierie pour cette mission de recherche en Eau ainsi que pour la réhabilitation du Forage F1 écroulé sur le site du château d'eau à Puimisson.

M. Le Président atteste que la collectivité s'engage à maintenir le financement des actions des captages prioritaires du Libron, d'en assurer son suivi et son évaluation ainsi qu'à ne pas procéder à la fermeture définitive du captage de Puimisson.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

ATTESTE de l'engagement de la collectivité à maintenir le financement des actions des captages prioritaires du Libron, d'en assurer son suivi et son évaluation

ATTESTE qu'il ne procédera pas à la fermeture définitive du captage de Puimisson

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,

